

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-LÉON-SUR-L'ISLE**

Procès-verbal du conseil municipal
Du mardi 20 juin 2023 à 20h30

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 20 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Léon-sur-l'Isle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie dans la salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur Gérard SAURIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 11

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 juin 2023

PRESENTS : SAURIN Gérard ; TARIS Joël ; CELERIER Frédéric ; RIDOIN Stéphane ; BONNET Nicole ; NAUDET Julie ; CHAUMARD Laetitia ; NOUGEIN Marine ; GARCIA Emilie ; COUDERC Vanessa ; DELAGE Sandra

ONT DONNÉ PROCURATION : - MELOTTI Marc à SAURIN Gérard
- PRIGENT Jacky à GARCIA Emilie
- REGONESI Benjamin à RIDOIN Stéphane
- PEYROUNY Sandrine à TARIS Joël
- ZAUZERE Maïté à NOUGEIN Marine
- BERTAUX Audric à CELERIER Frédéric

ABSENTS EXCUSÉS : - BONHOMME Régis
- QUEVAL Gérard

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h30.

Monsieur TARIS Joël est désigné secrétaire de séance.

1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 MAI 2023

M. le Maire précise que contrairement à ce qui a été rédigé dans le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 mai 2023, l'augmentation de l'indemnité du Maire ne servira pas à indemniser la bénévole de la bibliothèque

Adopté à l'unanimité

2) FIXATION DES MONTANTS DE LA PARTICIPATION À LA MUTUELLE ET À LA PRÉVOYANCE DES AGENTS

Il est proposé de porter le montant de la participation à 7€ soit une augmentation de la participation de 2€ pour la prévoyance.

Il est proposé une participation de 15€ pour la mutuelle, aucune participation antérieure.

Ce sont des montants mensuels par agent.

Adopté à l'unanimité

3) INSCRIPTION À LA COMPTABILITÉ M 57

Elle devient obligatoire au premier janvier 2024

Adopté à l'unanimité

4) CONVENTION SDE 24 : 3ÈME TRANCHE CITÉ NOUVELLE

Le Maire expose que pour des raisons pratiques de chantier il y a lieu d'inverser l'ordre des tranches et de faire les demandes de subventions pour les travaux prévus à la troisième tranche avant celles de la 2ème tranche.

Adopté à l'unanimité

5) RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N° 22-35 : VENTE DE LA PARCELLE ZA N° 17 À M. PELLETINGEAS

La préfecture demande son retrait pour défaut de consultation des Domaines.

Adopté à l'unanimité

6) NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

Le Maire expose que compte tenu de la situation qui nous prive d'une bénévoles nous sommes contraints de fermer la bibliothèque un samedi sur deux.

Une voix contre : Mme Nicole BONNET

Adopté à la majorité

M. le Maire dit qu'il continuera à rechercher des bénévoles et que la possibilité d'un élu référent sera examinée

M. RIDOIN insiste sur le portage des livres à domicile et que l'on doit persister malgré l'absence de réponse.

La séance est suspendue de 20h55 à 21h00

7) MODIFICATION DE LA SUBVENTION DE L'AMICALE LAÏQUE POUR L'ASSOCIATION SPORT ET CULTURE POUR TOUS

La subvention de l'amicale laïque pour l'association sport et culture pour tous est baissée de 600 Euros

Adopté à l'unanimité

8) DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET ANIMATIONS ET BIBLIOTHÈQUE

DÉCISION MODIFICATIVE N°1		
FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES		
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	-600 €
6232	FETES ET CEREMONIES	3 000 €
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	1 200 €
022	DEPENSES IMPREVUES	-3 600 €

Adopté à l'unanimité

9) MISE EN ENQUÊTE PUBLIQUE EN VUE DU DÉCLASSEMENT DE L'IMPASSE DE LA FORÊT À LA ZAE LA FORÊT

Adopté à l'unanimité

Le Maire précise que l'acte de vente du terrain est en cours d'élaboration et informe d'un problème avec SFR.

10) DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Pas de dossier.

11) INFORMATIONS DU MAIRE

A - il y aura lieu de nommer un référent déontologue comme la loi le prévoit

B - le Maire précise le nouvel emplacement de l'aire de jeux qui doit être déplacée pour le centre de santé. Déplacement prévu pour septembre.

C - un de nos locataires professionnels doit faire une formation durant six mois et de ce fait ne pourra pas assurer son activité, il souhaite une suspension de son loyer.

M. RIDOIN dit que nous devons essayer de maintenir son activité.

Après discussion il lui sera proposé de baisser temporairement son loyer de moitié.

12) DIVERS

Mme BONNET informe des difficultés d'organiser le forum des associations.

M. le Maire dit que le dossier de la pharmacie semble évoluer.

Fin de la séance à 21h28

Le secrétaire de séance,

Joël TARIS



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Joël Taris', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-LEON-SUR-L'ISLE' and '24 DORDOGNE' around a central emblem.

